

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE- EGALITE -FRATERNITE**

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'EVRY
CANTON DE MENNECY

**COMMUNE DE CHEVANNES
91750**



RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- **Nomination secrétaire de séance**
- 2- **Approbation du compte rendu du 13 Janvier 2016**
- 3- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE (CCVE)**
 - 3.1 **Délibérer sur les nouvelles compétences de la CCVE « Maison des Services Publics » et « Aménagement numérique »**
 - 3.2 **Autoriser la signature de la convention avec la CCVE du « Printemps des Contes »**
- 4- **Modification du périmètre du SIARCE : adhésion de la commune de Soisy sur Ecole**
- 5- **SCOLAIRE- PERISCOLAIRE**
 - 5.1 **Modification du règlement « Etude » : amender le paragraphe « INSCRIPTIONS »**
 - 5.2 **Création d'un poste pour la structure pôle jeunesse (poste à mi-temps)**
- 6- **ORGANISATION ADMINISTRATIVE**
 - 6.1 **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2016**
 - 6.2 **Demande de subvention au Département pour les ateliers municipaux (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016)**
 - 6.3 **Renouvellement du contrat de la Carte Achat Public**
 - 6.4 **Décisions du 4^e trimestre 2015**
- 7 **INFORMATIONS**
 - 7.1 **Suivi de l'affaire de Monsieur Roger MAZURE**
 - 7.2 **Suivi du permis de construire des ateliers municipaux**
 - 7.3 **Mise à disposition de la salle du stade (uniquement pour les activités des associations)**
 - 7.4 **Mise à disposition du bungalow pour les jeunes de 11 à 15 ans (pôle jeunesse)**
 - 7.5 **Création de l'Association (sous responsabilité municipale) de Défense et contre l'Aire de grand passage des gens du voyage de Chevannes.**

L'an deux mille SEIZE, le dix huit FEVRIER , à dix neuf heures trente minutes , en MAIRIE DE CHEVANNES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués individuellement par voie dématérialisée le 12 février 2016, conformément à l'article L 2121.10 modifié par la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ORDINAIRE, sous la présidence de Georges VALLET, Maire Adjoint.

Étaient présents : Pascale AMIOT, Denise ECKERT, Christine LABORIE, Simone LAMOURET, Chafika DERFOUL, Myriam FANGEAT, Florence CHANLIAU, Claudine NOYELLE, Stéphanie GALLAND et Claude CHASSERIEAU

Étaient absents excusés : Jacques JOFFROY (pouvoir donné à Simone LAMOURET) Guy LANGEVIN (pouvoir donné à Georges VALLET), Laura COLOMINA (pouvoir donné à Denise ECKERT), Didier GEOFFROY (pouvoir donné à Chafika DERFOUL) Thierry THOMAS (pouvoir donné à Pascale AMIOT) et Sami BEN OUADA (pouvoir donné à Christine LABORIE)

Étaient absents : Sébastien LANNEAU, Gaston LUCE-ANTOINETTE

Date de convocation : 12/02/2016

Date d'affichage : 12/02/2016

Secrétaire de séance : Madame Chafika DERFOUL

19 heures 35, ouverture de la séance

Monsieur VALLET, Maire Adjoint, informe que Monsieur le Maire est absent ce soir en raison de sa présence à l'Assemblée Nationale pour débattre de la loi sur les aires de grand passage.

Monsieur VALLET assurera de ce fait la présidence de la séance du conseil municipal.

Après avoir fait l'appel, Monsieur VALLET déclare que, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer

1) Nomination du Secrétaire de Séance

Madame Chafika DERFOUL est nommée secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu du 13 Janvier 2016

Aucune observation particulière.

Avant d'aborder les points de l'ordre du jour, Monsieur VALLET sollicite l'autorisation des membres du conseil municipal pour le retrait d'un point à l'ordre du jour : 7.1 « suivi de l'affaire de Monsieur Roger MAZURE » considérant ne pas connaître le dossier et n'ayant, par conséquent, pas de pertinence sur le sujet.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **APPROUVE** le retrait du point à l'ordre du jour « 7.1 « suivi de l'affaire de Monsieur Roger MAZURE ».

3) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE (CCVE)

3.1 Délibérer sur les nouvelles compétences de la CCVE « Maison des Services Publics » et « Aménagement numérique »

Le conseil municipal doit entériner les décisions du conseil communautaire du 16 décembre 2015 relatives à l'évolution statutaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE).

Monsieur VALLET présente le document de la compétence optionnelle « création et gestion de maison des services publics », document qui a été remis à l'ensemble des conseillers.

Aucune observation sur ledit document.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal **APPROUVE** la modification statutaire relative à la création de la compétence optionnelle « création et gestion de maison des services publics »

Monsieur VALLET présente le document de la compétence « Aménagement numérique », document qui a été remis à l'ensemble des conseillers.

Cette compétence implique l'adhésion de la CCVE au syndicat mixte en charge du déploiement du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN) et l'acceptation des statuts dudit syndicat.

Aucune observation sur le document.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal **APPROUVE :**

- la modification statutaire relative à la nouvelle compétence « Aménagement numérique
- l'adhésion au syndicat mixte en charge du déploiement du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique
- la désignation des représentants, Madame Laurence BUDELOT et Monsieur Jean-Luc GOUARIN
- l'approbation des statuts du syndicat mixte

3.2 Autoriser la signature de la convention avec la CCVE du « Printemps des Contes »

Le Printemps des Contes a lieu de nouveau cette année organisé par la Communauté de Communes du Val d'Essonne dont le thème est « Les 1000 et une nuits ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention du « Printemps des Contes » à intervenir avec la CCVE.

4- Modification du périmètre du SIARCE : adhésion de la commune de Soisy sur Ecole

La commune de Soisy sur Ecole souhaite intégrer le SIARCE et a délibéré en ce sens, et a été validé en conseil syndical du SIARCE.

Considérant que les collectivités adhérentes du SIARCE doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification qui en découle par l'arrivée de cette commune,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE l'adhésion au SIARCE de la commune de Soisy sur Ecole et APPROUVE les statuts modifiés par l'extension du périmètre du SIARCE.

5- SCOLAIRE- PERISCOLAIRE

5.1 Modification du règlement « Etude » : amender le paragraphe « INSCRIPTIONS »

Lors de la séance du 21 Octobre 2015 le conseil municipal a modifié le règlement de l'Etude surveillée au paragraphe « INSCRIPTIONS » de la façon suivante :

-« afin de garantir la sécurité des enfants, ceux-ci ne pourront rentrer seuls à la maison même sur dérogation. »

Toutefois à l'usage cette modification du règlement de l'Etude surveillée se révèle trop contraignante pour les parents. Après concertation avec les délégués des parents d'élèves et les enseignants il est proposé de rapporter cette délibération et de revenir au texte initial du règlement à savoir : « si vous décidez que votre enfant peut sortir seul ou être récupéré par une personne mineure âgée de plus de 12 ans à partir de 17h30, il sera nécessaire de fournir une dérogation parentale écrite et signée, en double exemplaire. »

Madame NOYELLE précise que de son point de vue, cette modification du règlement déresponsabilise complètement les parents et n'y est pas favorable. Elle précise également que ce temps est sous la responsabilité de la commune et qu'à ce titre une simple attestation des parents ne vaudrait rien devant un tribunal en cas de souci. La réglementation n'est pas la même entre un temps scolaire éducation nationale et un temps communal.

Après en avoir délibéré et après vote par

POUR	6
CONTRE	3
ABSTENTION	8

le conseil municipal REJETTE la modification du règlement de l'Etude surveillée présentée.

5.2 Création d'un poste pour la structure pôle jeunesse (poste à mi-temps)

La mise en place de la structure du pôle jeunesse se concrétisera en avril prochain et ouvrira ses portes le 18 avril 2016 pour les vacances de printemps. Il est proposé de conduire une phase « test » du 18 Avril au 31 Aout 2016. Pour le bon fonctionnement de la structure et conformément à la réglementation, elle doit être supervisée par un responsable adulte. Il est donc proposé la création d'un poste animateur à mi-temps.

Après délibération et après vote par

POUR	10
CONTRE	4
ABSTENTION	3

le conseil municipal décide de créer un poste d'animateur à mi-temps pour le pôle jeunesse pour la période de « test » du 18 Avril au 31 Aout 2016.

6- ORGANISATION ADMINISTRATIVE

6.1 Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2016

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2016, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2015.

Ce qui représente :

- Chapitre 20 : 10 750 euros
- Chapitre 21 : 122 475 euros
- Chapitre 23 : 0 euro

Madame NOYELLE intervient pour dire que cette délibération est un classique et qu'elle aurait pu être anticipée même sans avoir de réels besoins de suite

Réponse : Depuis Octobre 2015 il n'y a pas eu de conseil municipal autre qu'extraordinaire, et d'autre part, il n'y avait pas d'urgence à présenter cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L 1612.1,
Après en avoir délibéré et après vote

POUR	13
CONTRE	4
ABSTENTION	0

Le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2016 dans la limite des crédits ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2016.

6.2 Demande de subvention au Département pour les ateliers municipaux (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016)

Monsieur VALLET explique que la demande de subvention déposée en 2015 n'avait pas été jugée éligible par la commission car ne répondant pas à l'ensemble des critères exigés.

Il a été décidé de présenter à nouveau, en 2016, une demande de subvention pour les ateliers municipaux au titre de la DETR, en adaptant le dossier et en mettant en avant d'autres aspects du projet.

Monsieur CHASSERIEAU précise que la demande de subvention au titre de la DETR n'est pas à déposer au Département mais à la Préfecture : oui en effet c'est une erreur dans le libellé.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal SOLLICITE l'inscription de la commune à la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux, programme 2016 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la demande de subvention et les pièces y afférent.

6.3 Renouvellement du contrat de la Carte Achat Public

Actuellement et depuis 2012 la commune est dotée d'une carte achat public, équivalente à une carte bancaire et celle-ci arrive à échéance au 31 mars 2016.

Les conditions proposées pour son renouvellement sont identiques à celles de l'année dernière à savoir une tarification mensuelle fixée à 30€ pour un forfait annuel de 1 carte d'achat, comprenant l'ensemble des services et une commission monétique appliquée par transaction de 0.70%.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE de renouveler la carte achat public dans les conditions présentées et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de renouvellement à intervenir.

6.4 Décisions du 4^e trimestre 2015

2015/21 : Mission maîtrise œuvre pour la construction des nouveaux ateliers municipaux – Sté LAND FABRIK d'un montant de 24 500,00€HT

2015/22 : Marché public travaux d'extension du préau de l'école maternelle – Gros œuvre VRD charpente couverture électricité – Sté DUBOCQ – d'un montant de 48 404,00€HT.

2015/23 : Marché public travaux d'extension du préau de l'école maternelle – Menuiseries extérieures PVC serrurerie – Sté DICHAMP – d'un montant de 9 035,57€HT

2015/24 : Contrat de prestation de fourniture et livraison de repas au restaurant scolaire – du 2 novembre au 31 décembre 2015 – Sté SHCB

2015/25 : Mission de contrôle technique – travaux d'extension du préau de l'école maternelle – Sté BUREAU VERITAS – d'un montant de 1 800,00€HT

2015/26 : Marché public travaux de consolidation de l'église – Ets DUBOCQ- d'un montant de 125 569,81€HT

2015/27 : Marché public fourniture et pose de deux portails et d'un portillon – Ets Compagnie Normande de Clôtures (CNC) – d'un montant de 27 046,00€HT

2015/28 : Marché public travaux divers de rénovation dans les bâtiments communaux – Ets GO BAT – d'un montant de 19 680,00€HT

2015/29 : Marché public de fourniture et livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire – Sté SHCB

Monsieur CHASSERIEAU demande dans le cas de création de logements dans la Ferme des Seigneurs, comment sera organisé le déplacement des habitants. Réponse : le grand portail sera alors déplacé et installé sur le coté du bâtiment de la mairie.

7 INFORMATIONS

7.1 Suivi de l'affaire de Monsieur Roger MAZURE

Point retiré de l'ordre du jour en ouverture de séance.

7.2 Suivi du permis de construire des ateliers municipaux

Madame AMIOT, Maire Adjoint aux travaux, informe que le permis de construire est en cours d'instruction. Manque au dossier l'avis d'ERDF qui ne saurait tarder. Dès retour du permis de construire accordé, l'appel d'offres pour les travaux sera lancé.

7.3 Mise à disposition de la salle du stade (uniquement pour les activités des associations)

Madame AMIOT explique que les travaux prévus à l'étage du bâtiment du stade, d'un montant global d'environ 5000€ ont été effectués.

Cette salle remise à neuf et réaménagée, est réservée exclusivement aux associations de Chevannes dans le cadre d'activités purement associatives.

7.4 Mise à disposition du bungalow pour les jeunes de 11 à 15 ans (pôle jeunesse)

Les travaux prévus également dans le bungalow, où sera installé l'espace jeunesse, d'un montant global d'environ 5000€ sont terminés. Des travaux de mise aux normes pour accueillir les jeunes dans de bonnes conditions (Toilettes PMR, kitchenette...) à partir d'Avril prochain.

7.5 Création de l'Association (sous responsabilité municipale) de Défense et contre l'Aire de grand passage des gens du voyage de Chevannes.

Monsieur VALLET informe que prenant exemple sur l'action de Madame Marie-Claire CHAMBARET, maire de Cerny, sur son action contre l'implantation des stocks d'hydrocarbures sur son territoire qui a créé une association qui permet aujourd'hui que le projet soit toujours en suspens, il a été décidé de créer une association contre l'implantation de l'Aire de grand passage à Chevannes qui s'intitulera « ADAC 91 » (Association de Défense contre l'Aire de grand passage des gens du voyage à Chevannes 91).

Cette association permettra de coordonner les actions des différentes associations qui s'impliquent sur le sujet comme le Collectif chevannais et CPE. Il est précisé que la mise en place de cette association est prévue le 7 mars prochain pour la constitution du bureau composé de 3 collèges : les membres élus, les membres d'associations et des citoyens indépendants.

Madame NOYELLE soulève le problème qu'actuellement des travaux ont lieu sur le terrain de la DGAC. Monsieur VALLET répond que, selon les informations aujourd'hui disponibles, ce sont des travaux de réhabilitation des pavillons existants sur le terrain et de remise à hauteur de l'alimentation électrique du local des archives nationales de la DGAC.

Il est demandé de se renseigner de façon plus précise sur la nature et la destination des travaux en cours afin de rassurer, d'informer la population.

La décision du préfet pour l'aire de grand passage pourrait intervenir fin Mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 27.